

Adoption des Principes de base relatifs au statut des réfugiés lors de l'Assemblée Générale de l'Union Internationale des Avocats

L'Union Internationale des Avocats a adopté ce vendredi 28 octobre les Principes de base relatifs au statut des réfugiés au cours de son congrès annuel à Budapest. Ces principes ont vocation à contribuer activement au dialogue et aux actions entreprises autour de la « crise migratoire ». Afin d'obtenir un consensus aussi large que possible, l'UIA propose à la collectivité mondiale des avocats d'adhérer à ces principes.

Face au constat actuel d'une violation massive des droits fondamentaux des populations migrantes et la remise en cause du statut des réfugiés, y compris dans les États les plus démocratiques, l'UIA entend par ces Principes faire le point sur la notion de "réfugié".

La déclaration rappelle les droits et obligations qui sont ceux des demandeurs d'asile et réfugiés à la lumière des textes internationaux et régionaux. Les droits à l'accès aux conditions minimales d'existence garantissant leurs besoins vitaux notamment en termes d'alimentation, de logement, d'accès à l'eau potable et à l'électricité, d'hygiène et de protection contre les intempéries y sont par exemple cités.

A travers ces Principes, l'UIA insiste sur la responsabilité des États dans ce contexte de crise migratoire qui sévit actuellement et appelle à une réflexion sur leur politique migratoire à un niveau plus global et sous une optique de partage de responsabilité entre États.

Pour Jean-Jacques Uettwiller, Président de l'UIA : "La communauté internationale doit mettre en place des mécanismes de solidarité permettant de répartir équitablement la pression résultant de la crise afin d'assister les États les plus touchés dans la gestion de celle-ci, c'est pourquoi l'UIA appelle les États à honorer les engagements formulés notamment dans la Déclaration de New York de septembre 2016".

L'association s'engage elle-même à apporter son aide et son soutien aux barreaux, notamment en ce qui concerne la formation des avocats au droit des réfugiés. Elle soutient les actions à mener pour lutter contre la criminalisation des législations nationales en matière d'asile et contre l'extension des critères sécuritaires comme causes d'exclusion du bénéfice des droits reconnus aux réfugiés.

De façon plus globale, les Principes visent à mobiliser les organisations professionnelles d'avocats pour que celles-ci agissent auprès des autorités compétentes afin d'assurer l'accès à l'assistance juridique, le respect des standards nationaux et la mise en place d'un mécanisme mondial de concertation et de coopération.

En rappelant l'importance de l'accès au droit pour ces personnes, l'UIA appelle les États, les barreaux, les organisations professionnelles d'avocats et leurs membres à appliquer les Principes de base du statut des réfugiés.

En savoir plus sur l'Union Internationale des Avocats



Créée en 1927, l'Union Internationale des Avocats (UIA) est la plus ancienne association professionnelle regroupant plus de deux millions d'avocats au travers de ses membres collectifs et individuels répartis dans plus de 110 pays.

Les principaux buts de l'UIA sont la promotion des principes essentiels de la profession d'avocat ; la contribution à l'établissement d'un ordre juridique international basé sur les principes des Droits de l'Homme et de la Justice entre nations, par la loi et pour la paix ; la défense des avocats et leurs clients.

Pour de plus amples informations : www.uianet.org - uiacentre@uianet.org

Contact Presse :

Laurence KIFFER, Co-directrice de la Communication laurence.kiffer@teynier.com

Stephen SIDKIN, Co-directeur de la Communication ssidkin@foxwilliams.com

Emmanuelle Hau, Chargée de Communication ehau@uianet.org